

Communiqué

4 méga-bassines jugées illégalles par la justice

Le tribunal administratif de Bordeaux, saisi par plusieurs associations environnementales, a rendu son verdict le 18 décembre : 4 méga-bassines dont celle de Sainte-Soline (79) sont illégales et n'auraient jamais dû être construites et encore moins remplies. La Coop de l'eau des Deux Sèvres a donc, en toute illégalité, poursuivi des projets de construction de méga-bassines sans respecter la protection de certaines espèces protégées dont l'outarde, oiseau symbole de la lutte contre les méga-bassines.

Contrairement à ces méga-bassines, la lutte menée depuis des années par le Collectif Bassine Non Merci, Les Soulèvements de la Terre, la Confédération paysanne et des dizaines d'organisations dont l'Union syndicale Solidaires est bel et bien légitime.

Nos pensées sont pour toutes les personnes violentées physiquement et psychologiquement par la féroce répression d'Etat le 25 mars 2023 à Sainte-Soline. Cette manifestation n'aurait jamais eu lieu si la réglementation avait été respectée, si le moratoire demandé par les anti-bassines avait été décidé et le débat public organisé.

Sur le fond du délibéré rendu par le tribunal administratif de Bordeaux, nous regrettons que la question de la protection de l'eau ne soit pas abordée. C'est le cœur du sujet : quelle gestion du commun qu'est l'eau et pour quelle agriculture ? La mobilisation va donc continuer pour qu'enfin les autorités cessent d'être inféodées au lobby agro-industriel et aux promoteurs des méga-bassines.



Des dizaines de militants et militantes se sont réunies hier soir dans la commune de Melle (79) et se sont rendu-e à Sainte-Soline et sont entré-es dans l'enceinte de la méga-bassines pour la première fois depuis le 25 mars 2023 !!!

L'union syndicale Solidaires le redit : l'eau est un commun qui ne peut pas être privatisé !

**Une autre agriculture est possible !
NO BASSARAN**